

Ouganda

L'impact des mesures de conservation de la nature (de la forêt) sur des populations autochtones

Les Batwa du sud-ouest de l'Ouganda

Étude de cas du « *Mgahinga and Bwindi Impenetrable Forest Conservation Trust* »

Penninah Zaninka

Mai 2001

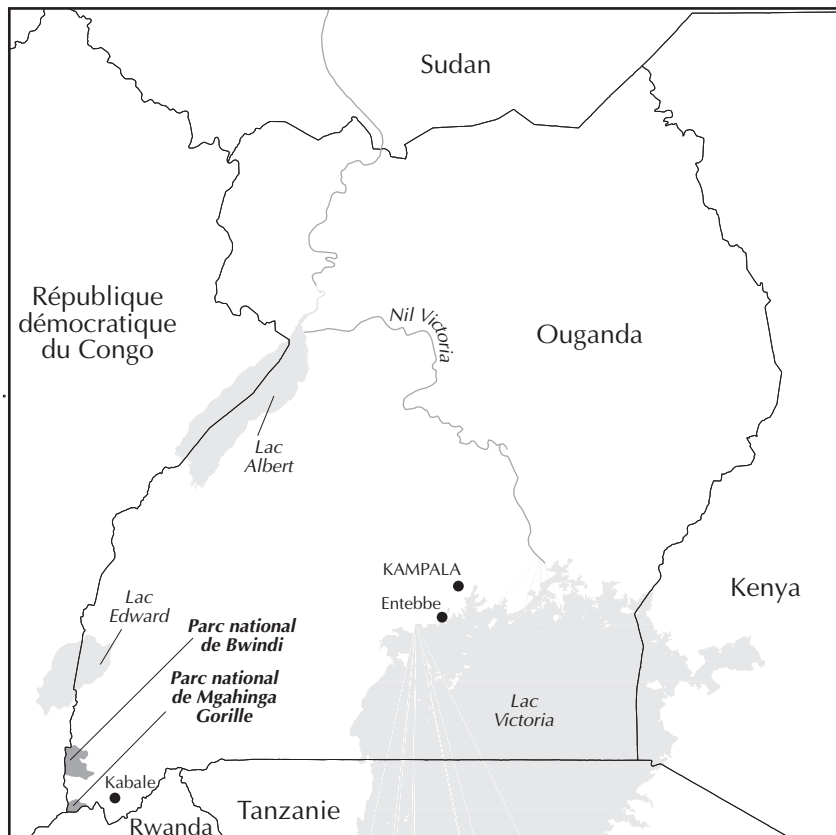


Table des matières

1	Introduction et présentation	169
2	Méthode et approche	169
3	Cadre de l'étude	170
4	Situation des Batwa avant la mise en œuvre du projet de conservation	175
5	Effets immédiats du projet sur l'accès des communautés autochtones locales aux ressources naturelles	176
6	Nature de l'évolution du projet de conservation au cours du temps	177
7	Participation des Batwa au projet	180
8	Solutions envisageables et enseignements à tirer	184
9	Résumé des conclusions	185
	Acronymes	187
	Références bibliographiques	188
	Discussion des études de cas	189

1 Introduction et présentation

La présente étude est consacrée à une analyse des conflits entre la conservation de la nature et de la faune sauvage et les populations autochtones Batwa¹ des Parcs nationaux de Mgahinga et Bwindi, en Ouganda.

Dans le cadre de son Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Banque mondiale octroya 4,3 millions de dollars US en mai 1991 pour l'établissement d'un « *trust fund* » (fonds fiduciaire) en Ouganda. Le *Mgahinga and Bwindi Impenetrable Forest Conservation Trust* (le MBIFCT, le Fonds de conservation des forêts impénétrables de Mgahinga et de Bwindi, ci-après « le Fonds ») fut créé pour répondre aux besoins des anciens chasseurs-cueilleurs Batwa qui furent officiellement privés de l'accès à leur base de ressources forestières lors de la création de réserves forestières dans les années 1930. Le Fonds avait pour mission de traiter des questions de dédommagements des Batwa, suite aux pertes foncières de ces derniers, et du maintien de leur accès aux forêts où ils allaient chercher leurs herbes médicinales et leur nourriture. Néanmoins, le problème de l'accès équitable aux ressources forestières ne fut pas résolu et demeure à ce jour.

Cette étude a pour but d'exposer les obstacles à l'application du « nouveau modèle de conservation² », qui se rapporte aux communautés Batwa du sud-ouest de l'Ouganda, et de proposer des solutions pour leur permettre d'en bénéficier.

2 Méthode et approche

Les recherches effectuées dans le cadre de cette étude furent menées par le biais de discussions de groupe fondées sur un questionnaire-guide, utilisé pour prendre connaissance des opinions des Batwa sur le problème et les solutions possibles. Des entretiens furent également organisés avec des agents du Fonds pour qu'ils présentent un bilan des activités du projet ainsi que leur perception des obstacles à l'application du nouveau modèle de conservation dans les zones d'implantation des Batwa.

Entretiens avec des communautés Batwa

Des entretiens furent organisés avec des Batwa de plusieurs communautés des alentours de la forêt d'Echuya ainsi que des Parcs nationaux de Mgahinga et Bwindi, dans le sud-ouest de l'Ouganda. Ces entretiens furent menés par Penninah Zaninka, avec l'aide d'Allen Musabyi, Gakoti Ephraim, et Rwubaka John, président de l'organisation Batwa. Le rapport fut rédigé par Penninah Zaninka.

Des entretiens furent également organisés avec d'autres personnes de la région qui fournirent des renseignements sur l'histoire des Batwa, dont un habitant de Nyarusiza qui avait travaillé comme guide forestier avec les Européens dans les années 1940–50, c'est-à-dire avant que la forêt ne devienne une réserve de faune (un statut qui dura jusque dans les années 1980), ainsi que des habitants de Kikobero, localité située en bordure du Parc national de Bwindi.



Photo : Dorothy Jackson

La forêt de Bwindi

Entretiens avec d'autres intervenants

D'autres entrevues furent menées avec des agents de l'administration locale, du Fonds, de CARE Ouganda et d'ADRA Ouganda (*Adventist Development and Relief Agency International*, agence adventiste d'aide et de développement), du diocèse de Muhabura et de l'administration du parc. De nombreux autres entretiens furent organisés avec des personnes qui sont ou ont été impliquées à Kampala, Mukono et Entebbe.

3 Cadre de l'étude

Histoire de la région³

Les Batwa furent les seuls habitants de la région étudiée jusqu'au milieu du XVI^e siècle, et peut-être plus tard. Il s'agissait pour la plupart de chasseurs-cueilleurs vivant dans la forêt, mais il est possible que certains aient vécu dans des environnements de savane boisée ou de zone lacustre forestière. La région de l'étude aurait été à cette époque la zone frontalière du nord du territoire de l'État rwandais précolonial. Selon le régime foncier des rois batutsi⁴ du Rwanda, les forêts de haute altitude de cette région, appelées alors « domaine des clochettes » (par allusion aux clochettes fixées au collier des chiens des Batwa), appartenaient aux Batwa. Ceux-ci payaient à la cour royale un tribut constitué d'ivoire et de peaux d'animaux (tels que l'*impongo* – le guib arnaché – ou l'*inzobe* – le sitatunga ou l'antilope des marais). Ils pouvaient à leur tour exiger une

redevance des caravanes qui traversaient leur territoire ainsi qu'une rente, sous forme d'aliments et de bière, des agriculteurs qui empiétaient sur la forêt.

Vers le milieu du XVIII^e siècle, au moins neuf clans bahutu kiga s'étaient installés dans la région pour échapper au pouvoir batutsi au Rwanda. Les Batwa revendiquent leur affiliation à ces clans, mais pas à la centaine d'autres clans ou plus arrivés par la suite et installés actuellement dans la région. Les Kiga avaient intérêt à se mettre en bons termes avec les Batwa et à obtenir leur aide pour établir leurs exploitations agricoles, et les archers Batwa furent appelés à jouer un rôle vital auprès de nombreux chefs de lignage devant résister aux tentatives d'empiètement sur leurs terres. Les chefs de lignage, qui étaient également prêtres ou médiums, recevaient de nombreux dons et étaient ainsi en mesure d'attirer et de retenir les Batwa auprès d'eux. Généralement, les Batwa cherchent à forger des relations avec les non-Batwa qu'ils perçoivent comme les mieux nantis – une stratégie qu'ils semblent avoir adoptée à cette époque comme de nos jours.

Les premiers Batutsi arrivèrent dans cette région après 1550. En tant que représentants du roi batutsi au Rwanda, ils reçurent des tributs des Batwa, tout en reconnaissant que ces derniers étaient les propriétaires des forêts de haute altitude. Dans le cadre de leur consolidation de l'État du Rwanda, les Batutsi s'intéressèrent à la zone frontalière du nord appelée le Bufumbira. Mpama, un prince batutsi apparenté à Nyindo, fut envoyé pour y gouverner dans les années 1830. Il arriva avec une importante force militaire comprenant des archers Batwa. Les habitants de quatre des établissements Batwa actuellement implantés au Bufumbira sont des descendants des guerriers Batwa venus du Rwanda avec Mpama. Les clans bahutu manquaient d'unité et réagirent différemment à la conquête. Certains Bahutu acceptèrent le pouvoir batutsi en échange de bétail et conservèrent leur statut de chefs tandis que d'autres résistèrent, et la deuxième moitié du XIX^e siècle fut marquée par de nombreux accrochages et actes de pillage. Selon Mateke (1970), les Batwa jouèrent un rôle crucial dans ces conflits et les Batutsi n'auraient pu annexer ni conserver le Bufumbira comme une partie de leur royaume sans l'appui des archers Batwa. Il affirme en effet (Ibid.) :

Au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle et au début du XX^e, certains Batwa devinrent des personnages influents dans les cours royales. Ils firent l'objet de faveurs, et certains reçurent des terres agricoles. Certains devinrent craints et respectés par beaucoup. Dans la partie orientale du Bufumbira, les Batwa exigeaient un tribut des Bahutu des environs et payaient un tribut aux membres de la royauté batutsi de Busanza. Quelques individus devinrent célèbres, comme Semasaka, un Mutwa riche et puissant dont l'autorité était très respectée parmi les non-Batwa.

Origine des établissements Batwa

Le prince Nyindo quitta le Rwanda avec des Batwa pour venir au Bufumbira et s'installa à Mabungo, où vivait la royauté. Lorsque les colons arrivèrent dans la région, le siège du pouvoir avait été transféré de Mabungo (localité de Nyarusiza située au pied des montagnes de Muhavura, partagée entre l'Ouganda et le Rwanda) au comté de Bufumbira.

Selon l'histoire, le premier chef du comté qui rechercha la compagnie des Batwa fut Nyirimbirima, qui gouverna le Bufumbira. Son successeur fut le chef Gicyamwa, qui employa des Batwa pour le divertir. A sa mort, Rukeribuga devint chef. Il était chasseur et allait à la chasse accompagné de Batwa. Selon les dires de ces derniers, c'était un chef apprécié.

Vers 1962, Rukeribuga fut remplacé par le chef Mbareba, qui eut également des Batwa comme squatters. Kabagambe remplaça Mbareba au début des années 1970, et à cette époque les Batwa qui squattaient chez des chefs saza commencèrent à aller ailleurs pour pouvoir assurer leur subsistance. Leur situation devint préoccupante, et elle l'est demeurée depuis. Selon un Batwa :

Je viens de la commune de Rubuguri, près de la forêt de Bwindi. Autrefois, nos grands-parents habitaient la forêt. Ils pouvaient aller partout, [puis] on les a chassés. Ils souffrent beaucoup maintenant et des personnes meurent de temps à autre. Nos enfants n'ont pas accès à des produits pour combattre les vers ni les autres types de maladie ; nous n'avons pas le droit d'aller dans la forêt pour cueillir les herbes médicinales, si bien que les malades n'ont qu'à mourir.

Déplacement des Batwa et création de réserves forestières et de parcs nationaux

Nos grands-parents vivaient dans la forêt. Nous sommes nés dans la forêt, nos grands-parents y ont vécu depuis les premiers ancêtres. Elle nous fournissait tout : du matériel pour faire des toits et pour faire des cordes, du miel, quelques cochons, des antilopes et d'autres petits animaux. La forêt a été notre demeure jusqu'au moment où l'on nous a expulsé. On ne nous a rien donné. Nous nous battons pour le droit d'aller dans la forêt, et pour avoir nos propres terres à cultiver. D'autres gens du coin ne sont pas contents lorsque notre sort s'améliore un peu, lorsque nous avons par exemple une poule ou un mouton. Ils veulent que nous restions toujours pauvres, et bon marché pour pouvoir continuer à travailler pour eux. (Témoignages de Batwa de Chibungu et Chogo)

Les documents et l'histoire orale montrent que les Batwa du sud-ouest de l'Ouganda se sont vus interdire tout accès à leurs ressources forestières de base depuis la création de réserves dans les forêts de Bwindi, Mgahinga et d'Echuya par l'administration coloniale britannique dans les années 1930. Le classement des forêts en tant qu'aires protégées servit probablement à préserver les forêts de leur destruction totale par les cultivateurs. En pratique, les Batwa continuèrent à considérer les forêts comme les leurs, à y vénérer leurs ancêtres et à les utiliser pour subvenir à leurs besoins. Cependant, avec la création des Parcs nationaux de Bwindi et Mgahinga sous l'administration des parcs nationaux d'Ouganda en 1991 et avec l'aide consécutive de ressources internationales (telles que le financement octroyé par le FEM), les autorités des parcs parvinrent à acquérir le pouvoir de chasser les Batwa des forêts, détruisant ainsi leur économie forestière.

Les autorités du parc reconnaissent seulement aujourd'hui que le processus d'expulsion des Batwa n'a pas tenu compte de leurs réalités et que rien ne leur a été

laissé. Seuls quelques Batwa reçurent des dédommagements en espèces, mais ayant peu d'expérience avec l'argent, ils en furent rapidement dépossédés par leurs voisins. Même à la date tardive de 1995, le document du projet démontre que la question du dédommagement des chasseurs-cueilleurs pour leur utilisation de la forêt n'avait jamais été encore soulevée lorsqu'il affirme qu'à Mgahinga « Les résidents furent expulsés avec un dédommagement pour leurs cultures et structures permanentes » (Banque mondiale, 1995 : Annexe 1: 3). Lors d'un atelier du Fonds sur la situation des Batwa, Monsieur A Bintooro du Programme pour la protection communautaire du parc national des gorilles de Mgahinga affirma :

Au lieu de leur donner de l'argent, il aurait fallu leur acheter d'autres terres collectives. On leur a octroyé un dédommagement afin qu'ils acquièrent d'autres terres à titre individuel, alors que les Batwa préfèrent vivre en groupe en maintenant leurs liens de parenté. (Kamugisha-Ruhombe, 1999)

Au cours de la discussion qui suivit, on demanda à Monsieur Bintooro pourquoi les procédures de dédommagement n'avaient pas été adaptées aux réalités des Batwa. Son explication honnête montre comment les peuples autochtones, tels que les Batwa, sont gravement désavantagés lorsqu'ils sont forcés de se plier aux pratiques de groupes ethniques dominants ou aux suppositions occidentales :

Toutes les communautés ont été considérées comme si elles formaient un groupe uniforme. L'information n'a jamais permis de refléter quelque spécificité que ce soit et les biens des Batwa ont souvent été inclus dans ceux de leurs propriétaires fonciers. On n'a pas cherché à connaître l'opinion des Batwa en ce qui concerne le dédommagement. L'évaluation a été déficiente, et ce sont les donateurs qui ont déterminés la procédure de dédommagement. Ils ont insisté pour payer par l'intermédiaire de la banque au moyen de chèques.

Suite à l'expulsion et au processus inadapté de dédommagement, la plupart des Batwa ont dû survivre en tant que paysans sans terre, dépendant des maigres salaires payés en nourriture par leurs puissants voisins cultivateurs, qui peuvent les expulser de leurs terres à tout moment. Certains Batwa ont été réduits à la mendicité et presque tous craignent les autorités du parc et prétendent qu'ils ne pénètrent jamais dans la forêt. La plupart d'entre eux considèrent que leur seul espoir réside dans l'octroi d'un dédommagement, et à l'avenir, une certaine sécurité et autonomie dans la redistribution des terres qu'effectuera le Fonds en leur faveur.

Nous avons de grosses difficultés à nous en sortir car la forêt d'où nous tirions toutes nos sources de nourriture nous a été confisquée. Si vous êtes prêts à vous battre pour nous afin que nous puissions survivre comme les autres habitants, nous renoncerons à la forêt pour pouvoir avoir un moyen de survie comme les autres habitants. (Batwa de Ruguburi)

Sujet de l'étude de cas

Cette étude de cas évalue la conservation dans le Parc national impénétrable de Bwindi (BINP) et dans le Parc national des gorilles de Mgahinga (MGNP) situés dans le

sud-ouest de l'Ouganda, à partir du point de vue et de l'expérience personnelle des Batwa, les autochtones de la région.

En 1991, les forêts de Bwindi et de Mgahinga devinrent des parcs nationaux, marquant ainsi l'étape finale de l'expulsion des Batwa de leurs forêts dont ils ont toujours dépendu pour subvenir à leurs besoins (FEM, 1995). Des fonds de la Banque mondiale/du FEM ont été alloués au Fonds de conservation des forêts impénétrables de Mgahinga et de Bwindi (MBIFCT), créé en 1991, mais qui ne devint pleinement opérationnel qu'en 1995. L'objectif général du Fonds est d'appuyer la gestion du parc par les autorités ougandaises pour la faune et la flore (*Uganda Wildlife Authority*, l'UWA) (20 %), la recherche (20 %) et les communautés locales (60 %) en finançant de petits projets. Reconnaisant la marginalisation et l'appauvrissement sévères dont les Batwa souffrent depuis la création des parcs nationaux et leur expulsion consécutive de la forêt – une reconnaissance partiellement due à l'intérêt et au financement des Hollandais – le Fonds a également une composante Batwa qui vise à s'occuper spécialement des besoins des Batwa.

Tout en cherchant à rapporter l'expérience des Batwa et le processus complexe par lequel leurs besoins n'ont pas été satisfaits ou qu'ils ont été marginalisés, cette étude vise à examiner les leçons positives et négatives qui peuvent être tirées de la façon dont le Fonds a fonctionné et, plus particulièrement, si le financement octroyé au Fonds par la Banque mondiale/le FEM a, dans l'ensemble, été bénéfique ou s'il a marginalisé davantage les Batwa.

Cette étude de cas se centre essentiellement sur le financement octroyé par la Banque mondiale/le FEM au Fonds et en particulier sur leur fonction d'aborder les besoins des Batwa. Elle examine également le contexte institutionnel plus large, y compris le travail de CARE qui, conjointement avec l'UWA et sur la base du contrôle de l'environnement effectué par le Fonds, est chargé de permettre un accès limité à la forêt et à l'utilisation de ses ressources par la population locale. L'USAID (*United States Agency for International Development*, agence des Etats-Unis pour le développement international) et le WWF International furent impliqués dans le financement du travail de CARE à ses débuts. En outre, l'étude de cas évalue les activités des organisations religieuses impliquées dans le Fonds, dans leur travail avec les communautés Batwa. Il assure, par exemple, le financement de véhicules ou d'une autre infrastructure de base à l'UWA et est impliqué dans la recherche environnementale qui vise à fournir les données sur lesquelles CARE fondera ses décisions en ce qui concerne un accès limité à la forêt et l'utilisation des ressources.

Cette étude de cas met l'accent sur l'impact sur les Batwa des parcs et des projets qui y sont associés, elle présente sa propre évaluation du travail du Fonds et d'autres organisations et analyse la conformité de l'ensemble du projet avec la Directive opérationnelle (DO) 4.20 de la Banque mondiale concernant les populations autochtones. Cette étude s'appuie sur les points de vue des communautés sur le projet et sur des discussions avec les personnes chargées de sa mise en œuvre, recueillis entre le 8 février et le 24 mars 2001 (voir point 2 ci-dessus). Elle comprend un bref travail de terrain supplémentaire effectué en avril 2001 et s'inspire d'une gamme variée de projets et d'autres documents (voir la bibliographie).

4 Situation des Batwa avant la mise en œuvre du projet de conservation

Les Batwa furent les premiers habitants du sud-ouest de l'Ouganda. Leurs moyens d'existence dépendaient des forêts pour la nourriture, les vêtements, les abris, les plantes médicinales et la chasse pour le plaisir.

Ils peuplaient les forêts depuis la nuit des temps, les conservant intactes. L'utilisation spécifique qu'ils en faisaient tenait compte au moins partiellement de l'environnement, et la préservation des immenses forêts du sud-ouest de l'Ouganda est attribuée à leurs pratiques de conservation de la nature. Par nature, les Batwa préservaient l'environnement en tant que chasseurs-cueilleurs de façon à ne pas détruire leurs ressources de base. En dépit de la création de réserves forestières et de réserves de faune, l'extraction alluviale de l'or à Rubuguri, dans la Réserve forestière de Bwindi, et l'exploitation du bois ont entraîné un déboisement massif.

En 1991, les zones de Mgahinga et de Bwindi furent classées parcs nationaux et tous leurs habitants perdirent l'accès à la forêt. L'impact fut particulièrement cruel pour les Batwa parce qu'ils ne possèdent pas de terres, qu'ils sont défavorisés sur les plans économique et social et qu'ils ont peu d'autres ressources et alternatives.

Habitation Batwa avec vue sur les terres cultivées d'autres communautés



Photo : John Nelson

Raisons de la mise en place du projet de conservation

Depuis la création des parcs nationaux et en dépit des pratiques de conservation du gouvernement, la dégradation des forêts s'est accentuée, principalement parce que les Batwa, dont les pratiques préservent l'environnement, ont été expulsés, la destruction au hasard de la faune est devenue monnaie courante, le déboisement sévit et les mises en pâturage illégaux perdurent avec la collaboration des gardes forestiers.

Ainsi, le gouvernement, par l'intermédiaire de l'UWA, a décidé de créer un parc national afin de protéger les rares gorilles des montagnes qui vivent dans ces forêts. En Ouganda, on prétend que les Batwa représentent une grande menace pour les gorilles, en dépit de leur coexistence avec les gorilles jusqu'en 1991. La protection des gorilles constitue une grande menace pour les Batwa et les droits des gorilles à une aire protégée sont favorisés de façon constante aux dépens des droits des Batwa. Le MBFICT a été créé pour la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement.

5 Effets immédiats du projet sur l'accès des communautés autochtones locales aux ressources naturelles

Ressources naturelles que la forêt leur procurait

Le rapport de Kabanukye et de Wily (1996) note que les Batwa ont rarement les moyens de payer les soins médicaux et qu'ils préfèrent avoir recours à leurs propres herboristes qui continuent à impliquer les parents et autres membres de la famille proche et qui peuvent être payés sur une longue période. Il est évident que non seulement le fait de perdre l'accès à la forêt a un impact négatif sur la pratique des herboristes Batwa, mais aussi « qu'avec un accès limité aux ressources de nourriture sauvage, leurs enfants sont probablement plus souvent victimes de malnutrition, et plus gravement malades lorsqu'ils sont confrontés aux maladies infantiles courantes ».

Le rapport recommande également un soutien en matière de renforcement des capacités et d'éducation dans les communautés Batwa. Cela leur permettrait de former des associations qui pourraient formuler des demandes de subventions pour des projets spécifiques au Fonds de conservation des forêts impénétrables de Mgahinga et de Bwindi. Sans un tel renforcement des capacités, les Batwa n'ont pas accès aux 60 % du financement octroyé par le Fonds à des projets proposés par les associations communautaires locales.

Principaux conflits engendrés par les projets de conservation

L'accent mis sur la conservation des ressources naturelles et la promotion de l'industrie du tourisme a la priorité sur les autres intérêts en jeu, en particulier ceux des communautés Batwa locales.

Le statut de la faune et de la flore (1996) et le statut de l'environnement (1994) stipulent que les ressources naturelles sont gérées pour le bien de tous les ougandais et que les communautés locales doivent jouer un rôle central dans la gestion des ressources

de leur localité. Toutefois, le contraire se produit parmi les communautés Batwa aux abords de Mgahinga et de Bwindi.

Effets négatifs sur la communauté

- la perte du bambou pour la vannerie : auparavant, les Batwa dépendaient de la vannerie pour subvenir à leurs besoins, mais ils ne peuvent plus se procurer de bambou ;
- la perte des droits de mise en pâturage dans les réserves forestières ;
- la perte des terres due au déplacement : ils n'ont nulle part où s'installer et générer un revenu ;
- l'augmentation du nombre d'animaux nuisibles (singes, buffles, potamochères) qui détruisent les communautés avoisinantes ;
- le manque de plantes médicinales, qui a entraîné la mort des personnes n'ayant pu payer les consultations ou les frais d'hôpitaux.

Effets positifs sur la communauté

- les perspectives d'emploi comme gardes ou comme guides ;
- l'impact économique : les gens obtiennent des prêts pour se procurer de meilleures semences et avoir une agriculture de meilleure qualité, des pommes de terres irlandaises par exemple ;
- la fourniture de matériel scolaire et d'uniformes aux enfants Batwa.

6 Nature de l'évolution du projet de conservation au cours du temps

Le processus de la création du Fonds de conservation des forêts impénétrables de Mgahinga et de Bwindi débuta en 1991 et le Fonds devint pleinement opérationnel en 1995, grâce au financement de la Banque mondiale/le FEM. L'objectif global du Fonds est de contribuer à la protection des forêts de Mgahinga et de Bwindi en soutenant des

Des enfants Batwa vont à l'école de Mabuyemeru, à la frontière de la RDC



Photo : John Neilson

projets communautaires, en fournissant un appui aux parcs nationaux ougandais et en soutenant la recherche et l'UWA (Banque mondiale, 1995).

La superficie du Parc de Bwindi couvre 321 km² (plus de 80 000 acres). Celle du Parc de Mgahinga est de 33,7 km² (moins de 8 000 acres). Les parcs sont des îlots montagneux de forêt tropicale humide et de forêt située en altitude dans une région densément cultivée, qui bénéficient de la protection de l'État (tout comme la forêt avoisinante d'Echuya) depuis les années 1930. L'aire géographique qui intéresse le Fonds couvre les parcs en question et les communes limitrophes directes ou secondaires. Cette aire compte 12 sous-comtés, 50 communes et jusqu'à 40 000 foyers, soit presque 250 000 personnes. La région dans son ensemble a connu une sédentarisation de l'agriculture depuis plus d'un siècle, situation due notamment à l'expansion progressive du Rwanda au sud. La population est composée principalement de cultivateurs et de gardiens de troupeaux, ainsi que d'environ 1 770 Batwa formant 403 foyers (Kabanankye et Wily, 1996), bien que ce chiffre sous-estime le nombre de Batwa vivant actuellement dans la région. Les Batwa sont d'anciens chasseurs-cueilleurs qui ont été marginalisés et appauvris par la diminution de l'étendue de la forêt et, plus récemment, par l'interdiction d'accéder à leurs forêts suite à la création des parcs nationaux. Leur revendication en tant que premiers habitants et propriétaires des forêts est documentée du point de vue historique et reconnue par leurs voisins (voir ci-dessus).

Afin d'établir le Fonds, la Banque mondiale demanda une évaluation de l'impact des mesures de conservation sur les autochtones Batwa de la zone, conformément à sa directive opérationnelle 4.20 relative aux populations autochtones (DO 4.20). Le Fonds reconnut que les Batwa, en tant que premiers habitants de la zone dont les moyens d'existence dépendaient des forêts, furent les grands perdants de la création des parcs nationaux. Aux termes de la DO 4.20 de la Banque mondiale, une des attributions du Fonds consista à consulter les Batwa afin d'assurer leur implication dans la planification de projets communautaires et de garantir que leurs besoins seraient satisfaits de manière adéquate plutôt que marginalisés davantage par le processus de conservation et les projets de développement communautaire qui l'accompagnent. Toutefois, bien que ces exigences aient été prises en compte intégralement par les travaux préparatoires du Fonds qui précédèrent sa création et qu'une étude de la situation des Batwa (qui peut être qualifiée de « plan indicatif ») ait été menée avant l'approbation du projet, l'étude socioéconomique globale et les consultations susceptibles de fournir les fondements d'un Plan de développement des populations indigènes (*Indigenous Peoples Development Plan*) ne furent achevées qu'après que le Fonds soit devenu pleinement opérationnel (Kabanankye et Wily, 1996).

Contradiction entre le projet de conservation et le « nouveau modèle de conservation »

En mai 1991, la Banque mondiale s'engagea à octroyer 4,3 millions de dollars US aux Parcs nationaux de Bwindi et de Mgahinga comme dotation en vertu du Fonds pour l'environnement mondial. Il s'agit d'une subvention pour la biodiversité destinée à créer le Fonds de conservation des forêts impénétrables de Mgahinga et de Bwindi, dont le revenu vise à fournir une source durable de financement pour la gestion des deux parcs nationaux et la conservation de leur biodiversité. Les fonds du FEM sont dévolus

légalement au Fonds, qui est établi en tant qu'entité juridique privée indépendante du gouvernement ougandais. En juin 1992, un groupe de projet se forma afin de concevoir la nature institutionnelle du Fonds. Le Fonds devint opérationnel le 1^{er} juillet 1995 lorsque le premier administrateur fut nommé grâce au financement de l'USAID. La subvention du FEM fut déclarée effective et les fonds furent transférés sur un compte de gestion d'actifs extraterritorial.

Le Fonds estima qu'il aurait besoin de 500 000 à 600 000 dollars par an, ce qui nécessiterait une dotation d'environ 8 à 10 millions de dollars. L'USAID finança les trois premières années (à partir de 1995) pour que le Fonds n'ait pas à toucher à son capital, puis les Pays-Bas fournirent un financement pour les cinq années suivantes. Selon l'ambassade des Pays-Bas (communication personnelle), les capitaux du Fonds tournent actuellement autour de 7 millions de dollars. L'objectif global du Fonds est la protection des forêts : environ 20 % du revenu disponible reviennent à la gestion des parcs, 20 % à la recherche et 60 % aux communautés locales à travers le financement de petits projets. Le conseil d'administration du Fonds (TMB) – ayant pour fonction de représenter les communautés locales, les ONG et le gouvernement – est responsable de l'allocation de ces capitaux.

Le conseil d'administration du Fonds est formé de 9 membres ayant le droit de vote, tous ougandais, qui représentent les parcs nationaux ougandais, l'administration forestière, les clubs de la faune et la flore d'Ouganda (*Wildlife Clubs of Uganda*), CARE, l'Institut pour la conservation des forêts tropicales (*Institute for Tropical Forest Conservation, ITFC*), l'association ougandaise de tourisme, et des trois représentants des trois districts situés aux abords de BINP et MGNP (Kisoro, Rukungiri et Kabale). Le TMB comprend également 5 membres n'ayant pas le droit de vote provenant des ministères du tourisme, des finances et de la justice, de l'USAID et du gouvernement hollandais, ainsi que l'administrateur du Fonds. Les délégués du TMB sont chargés de la gestion quotidienne du Fonds pour l'unité administrative du Fonds basée à Kabale, et s'occupent d'examiner les propositions de petits projets communautaires (jusqu'à 1 000 dollars) pour le comité directeur des communautés locales (*Local Community Steering Committee, LCSC*) formé de 12 représentants de communautés locales ayant le droit de vote. Un comité consultatif technique assiste le TMB en matière d'évaluation de la viabilité des projets proposés. Les représentants siégeant au LCSC comprennent trois élus à travers le système du conseil local, deux gardiens, deux représentantes de groupes de femmes et respectivement un délégué d'ITFC, de CARE, du Programme international de conservation des gorilles (*International Gorilla Conservation Project*) et de MGNP. Le LCSC est également censé compter un représentant Batwa, mais ce n'est pas toujours le cas. Cela est dû en partie au fait que le Fonds n'a pas pris le temps de créer un comité de représentation des Batwa d'où pourrait être issu un représentant et devant lequel ce représentant serait responsable. Toutefois, un tel comité Batwa est prévu au budget du Fonds depuis longtemps et constitua l'une des dispositions convenues entre le Fonds et les Hollandais pour que ces derniers consentent à financer la composante Batwa du travail du Fonds⁵.

L'évaluation globale de Kabanukye et de Wily sur la situation des Batwa, publiée en 1996, soit cinq ans après leur exclusion de la forêt, fut réalisée dans le cadre de la DO 4.20 de la Banque afin de satisfaire les critères établis en matière de consultation et

de dédommagement des peuples autochtones. L'évaluation (ou enquête de base) recommanda de réparer les injustices subies par les Batwa suite à la création des parcs nationaux et à leur expulsion des forêts.

Étant donné l'attachement profond des Batwa à leur territoire ancestral (respect des ancêtres, lien étroit à la terre et imbrication des Batwa dans les réseaux de relations sociales), le rapport recommanda principalement que toute redistribution des terres se fasse dans les zones mêmes où les Batwa vivent afin de maintenir et de renforcer leurs liens sociaux, historiques et ancestraux existants. Il recommanda également de reconnaître et de traiter rapidement l'accès des Batwa à leurs forêts en tant que nécessité culturelle et économique. Il nota en outre que le Fonds doit répondre aux besoins des Batwa qui vivent aux abords de la réserve forestière d'Echuya avoisinante dont ils furent également chassés par la force. Cela, pour des raisons d'équité et afin d'assurer que ces communautés ne se déplacent pas vers les forêts de Bwindi et de Mgahinga pour obtenir réparation. Toutefois, le projet n'a pas encore traité ces questions de façon adéquate à ce jour.

Pour ce qui est de la santé, de l'éducation et du renforcement des communautés, le rapport note que les Batwa ont l'impression de ne pas être les bienvenus dans les cliniques et cite en effet un auxiliaire de santé qui estime que l'idée de se rendre dans les foyers Batwa est risible: « Ils veulent que tout soit gratuit, comment pourrais-je aider un Mutwa ? » (Kabanukye et Wily, 1996)

7 Participation des Batwa au projet

Participation et consultation

En ce qui concerne la question de la consultation et de la participation aux prises de décisions au sein du travail général du Fonds, les Batwa ne sont pas bien représentés. Contrairement à la version originale des lignes directrices du FEM, aucun Batwa ne siège au conseil d'administration du Fonds. La présence d'un seul Batwa dans le comité directeur des communautés locales (LCSC) est purement symbolique, car les Batwa ne sont pas pris au sérieux par les autres habitants lors des prises de décisions. En outre, le LCSC s'occupe de projets (écoles et cliniques) qui ont tendance à exclure les Batwa. L'absence d'un comité de représentation des Batwa, un comité pourtant prévu au budget du Fonds ces dernières années mais qui n'a jamais pris forme, constitue peut-être le point essentiel.

En mai et en juillet 1999, le Fonds organisa deux ateliers qui inclurent des Batwa. Dans le second atelier intitulé : « Vers un développement et une participation accrues des communautés Batwa à la protection de l'environnement », 6 des 38 participants étaient Batwa. Il y aurait eu des objections à la participation des Batwa à ces séminaires, étant donné que les Batwa ne parlaient pas anglais, et que par conséquent leur présence était jugée inutile. Toutefois, le fait d'avoir inclus des Batwa et d'avoir engagé des discussions louables dans l'atelier fut qualifié de pas en avant très positif (Kamugisha-Ruhombe, 1999).

La citation de l'équipe de CARE-DTC (voir ci-dessus) fournit également un exemple frappant de la façon dont les Batwa sont très fréquemment exclus du processus de consultation, à cause de leurs voisins qui les discriminent et du manque de volonté des projets pour soutenir l'inclusion des Batwa.

Un Batwa affirma que :

Les Batwa ont estimé que les ateliers, et le fait qu'eux-même ainsi que leurs préoccupations aient été prises au sérieux, étaient très importants. Les ateliers [du Fonds] sont importants et utiles car nous nous réunissons pour parler des terres, de l'éducation, etc. Je suis préoccupé par le fait qu'on parle d'acheter des terres mais que rien ne se fasse. La mort peut survenir à tout moment et je vais mourir sans ma terre. Où vivra ma famille ? (Batwa de Karengyere Kanaba).

Les Batwa apprécièrent beaucoup la consultation prévue par l'étude initiale de la situation des Batwa (Kabanankye et Wily 1996), menée sur le terrain par un fonctionnaire Batwa du Fonds et dans les ateliers susmentionnés. Toutefois, ils craignent que les choix qu'ils exprimèrent pendant ces consultations ne soient pas pris en compte.

Les Batwa de Nyarusiza tinrent particulièrement à demander à l'ancien administrateur du programme et à l'ancien fonctionnaire Batwa s'ils pouvaient retourner dans leurs forêts et y ramasser du bois pour le feu, mais ils n'obtinrent pas de réponse. Les Batwa souhaitaient pouvoir retourner dans la forêt et se procurer ce qu'ils avaient l'habitude d'y trouver avant que la forêt ne devienne un parc national.

Conformément à la nouvelle façon d'envisager les projets de la Banque mondiale, une brève enquête fut menée et un plan indicatif des peuples autochtones fut dressé avant l'approbation du projet. Cependant, l'exigence selon laquelle il faut mener une enquête de base globale (DO 4.20) ne fut satisfaite que quatre ans après la création des Parcs nationaux de Bwindi et de Mgahinga, qui acheva l'expulsion des Batwa des forêts, et quatre ans après que la Banque mondiale se soit engagée à octroyer 4,3 millions de dollars aux Parcs nationaux de Bwindi et de Mgahinga (*Uganda National Parks*, 1993).

Bien qu'il eût été préférable que la « participation en connaissance de cause » et la consultation précèdent la création du Fonds et en dépit du fait que les ateliers du Fonds sur la situation des Batwa (et la participation des Batwa) ne se soient déroulés que quatre ans après le début des activités du Fonds, l'enquête de base consista néanmoins en une consultation globale des Batwa sur leur situation actuelle difficile et leurs besoins futurs. Conséquence partielle de cette enquête, le Fonds créa un volet distinct pour les Batwa dans ses activités, reconnaissant ainsi la DO selon laquelle « pour que les droits des populations autochtones soient protégés [de façon adéquate], il faudra réaliser des composantes spéciales [qui peuvent être] sans rapport avec les objectifs principaux du projet ». Le raisonnement à l'origine de la création d'une composante Batwa repose sur le fait que les Batwa ne seraient pas à même de créer une association leur permettant de formuler des demandes de financement de projets, que les fonds ont tendance à être alloués à des projets d'écoles et de cliniques communautaires dont les Batwa sont en pratique exclus, et qu'ils sont rarement les bienvenus dans d'autres associations locales

(raison pour laquelle ils souhaitent rarement participer). Un atelier du Fonds, tenu en juillet 1999, reconnut la précarité de la situation des Batwa.

Ils sont pris entre deux mondes opposés, celui de la population locale qui veut perpétuer leur exploitation et celui des environnementalistes qui ont mis un terme à leur vie de chasseurs-cueilleurs. [ils] sont considérés comme ceux qui dépendent le plus de la forêt pour leur subsistance et méritent ainsi de bénéficier de « dispositions spéciales » dans le fonctionnement du Fonds. (Kamugisha-Ruhombe, 1999)

Cependant, les questions posées pendant l'atelier (par les autres habitants et par certains représentants d'institutions religieuses, administratives et de conservation) à ceux qui menèrent l'enquête de base sont révélatrices. Par exemple : « Peut-on poursuivre la protection de l'environnement et le développement à travers la promotion d'un seul groupe ethnique en ignorant les autres ? ». Question à laquelle ceux qui menèrent l'enquête de base (y compris le fonctionnaire Batwa) répondirent :

Les Batwa ne sont pas traités comme un groupe isolé. 60 % du revenu annuel net du Fonds reviennent, d'un commun accord, à des activités de développement communautaire, dont ces communautés bénéficient déjà. Les Batwa sont ciblés séparément car, compte tenu leur mode de vie, ces fonds ne leur sont pas parvenus. (Kamugisha-Ruhombe, 1999)

Une résistance généralisée se manifesta contre une plus grande implication des Batwa dans le processus. Par exemple, la nomination d'un fonctionnaire Batwa chargé de la réalisation de la composante Batwa fut retardée. Puis, l'administrateur du programme semble avoir entravé le travail du fonctionnaire Batwa, qui finit par être licencié. La distribution de terres aux Batwa, l'un des trois besoins les plus importants identifiés par l'enquête de base, ne débuta qu'en décembre 1999 et toucha moins de 10 % des Batwa qui vivent dans la zone située sous la responsabilité du Fonds, avant l'acquisition récente de 101 acres en septembre 2000. Ces terres semblent avoir été acquises partiellement sous l'effet de la pression internationale. Les démarches visant à permettre l'accès des Batwa à la forêt ont été très lentes et les Batwa ne se sentent pas représentés ou impliqués de façon adéquate dans les prises de décisions du Fonds, situation symbolisée par la retenue actuelle du budget destiné à la création d'un comité de représentation des Batwa.

Bien que la composante Batwa des activités du Fonds et le programme d'utilisation multiple de CARE puissent être considérés comme des façons positives de traiter la situation précaire de post-évacuation des Batwa, en réalité, la mise en œuvre effective sur le terrain a été lente et entravée. Les Batwa ont le sentiment que leurs droits et leurs besoins ont été marginalisés lors de la mise en œuvre de ce projet.

Il est évident que les composantes Batwa du projet doivent être pleinement mises en place et ce, en consultant les Batwa afin de résoudre les contradictions entre la composante Batwa et les autres activités du Fonds. Par exemple, les écoles et les cliniques soutenues par le Fonds et fréquentées par les autres habitants mais pas par les Batwa eux-mêmes (qui sont victimes de préjugés) accentuent les disparités qui existent

entre les Batwa et le reste de la population. En outre, les Batwa subissent des effets négatifs très forts du fait que le Fonds a renforcé les compétences des autorités des parcs nationaux pour les exclure de la forêt et les arrêter s'ils y entrent sans autorisation. L'accord récent (septembre 2000) conclu par le Fonds qui prévoit d'acheter un véhicule pour le Parc de Mgahinga, de rénover les postes de Bwindi et de fournir des bicyclettes, des ordinateurs portatifs et autre appui logistique aux parcs est bien accueilli comme élément d'une stratégie globale, mais apporte également des moyens supplémentaires d'exclusion des Batwa si leurs besoins ne sont pas pleinement satisfaits dans un même temps.

Ainsi, bien que l'expulsion des Batwa se soit produite avant que la Banque mondiale n'octroie un financement, ce sont en réalité ces mêmes fonds qui permirent aux autorités des parcs d'appliquer l'expulsion des Batwa dans la pratique (par exemple, grâce à l'appui du Fonds à la gestion du parc). Ce processus de déplacement et d'expulsion des Batwa hors de la forêt est contraire à la déclaration de la Banque mondiale selon laquelle il faut réaliser des efforts particuliers pour éviter le déplacement des peuples autochtones (DO 4.20). Le processus de développement doit « favoriser [r] le respect intégral de la dignité, des droits fondamentaux et de la spécificité culturelle des populations autochtones ». À moins que la pleine consultation des Batwa ne devienne une priorité et que les démarches positives récentes en faveur de l'acquisition de terres par le Fonds se poursuivent, le travail général du Fonds marginalisera simplement davantage ceux qui ont déjà été dépossédés.

Pour ce qui est du renforcement des capacités, du suivi et de l'évaluation (DO 4.20), la mise en place d'un comité de représentation des Batwa, auquel 2 000 dollars par an sont prévus au budget du Fonds, a reçu un soutien financier et logistique minime. Bien que les Batwa aient apprécié le fait d'avoir participé aux deux ateliers du Fonds sur les Batwa, ils étaient conscients de la réticence de l'administrateur adjoint de l'époque du Fonds à leur présence et suspectent d'avoir reçu un subside inférieur à celui des autres autorités locales qui y assistèrent ; ils ont également le sentiment de ne pas avoir été tenus informés. Un autre point concerne « l'aptitude de l'agence d'exécution à mobiliser les autres agences concernées par la mise en œuvre du plan ». Il se peut que les organismes les plus importants à mobiliser soient CARE et l'UWA en ce qui concerne l'accès à la forêt.

Comment le projet a échoué

En dépit des dispositions légales prévues par le droit ougandais permettant aux Batwa d'utiliser et même de vivre dans le parc national et de la recommandation de l'étude en faveur d'une telle action, aucun droit n'a été accordé aux Batwa. Le projet d'« utilisation multiple » a été créé pour traiter ce problème mais n'est pas parvenu à inclure les Batwa. On prétend que toutes les associations fondées par la population locale pour gérer l'utilisation de la forêt ne comptent aucun Batwa. En refusant d'accepter des Batwa parmi leurs membres, ces associations empêchent de fait les Batwa d'obtenir un accès légal aux produits de la forêt.

Leurs voisins s'opposèrent aux efforts du Fonds visant à assister les Batwa déplacés, prétendant que cela serait du favoritisme. Cependant, loin d'être favorisés, les Batwa

sont les grands perdants. Les activités alternatives développées dans l'intention de fournir de nouvelles sources de revenus aux communautés déplacées dépendent de la création d'associations locales. Faute d'éducation, les Batwa furent incapables de créer leurs propres associations et ne purent devenir membres d'associations non-Batwa. Les recettes considérables générées par le tourisme, principalement les excursions chez les gorilles, sont partagées avec les associations locales qui reçoivent 20 % de la somme totale. Cependant, les fonds sont attribués aux communautés locales uniquement pour des projets bien spécifiques. Puisque les Batwa ne font pas partie de ces comités, ils n'en retirent aucun avantage. Le manque d'investissement dans le renforcement des capacités des Batwa pour qu'ils aient leur propre représentation a abouti à ce que des étrangers leur dictent leur avenir. À moins de soutenir les Batwa pour qu'ils aient leur propre représentation, toute tentative future visant à les aider sera mal orientée, inadaptée et potentiellement néfaste.

Huit ans après leur expulsion et quatre ans après que l'étude ait recommandé qu'ils reçoivent des terres où s'installer de manière urgente, les Batwa n'ont toujours rien obtenu. Ils vivent sur des terres agricoles et des terres appartenant à l'État ou à l'Église en tant que squatters, métayers et ouvriers agricoles. Dépourvus de biens ou de moyens de production indépendants, leur vie est devenue très dure. Bien qu'on leur interdise l'accès à la forêt, la majorité des Batwa l'utilisent toujours pour leurs besoins vitaux et pour l'exercice d'activités religieuses. Ils risquent la prison ou des amendes s'ils sont pris, mais leur dépendance envers les forêts est tellement ancrée dans leur mode de vie qu'on ne peut s'attendre à les voir s'en éloigner. Les Batwa récoltent toujours le miel et les légumes de saison, posent des pièges pour le petit gibier, cueillent des plantes médicinales et d'autres produits de la forêt (des plantes grimpantes pour les cordes, des bambous, etc.) et se rendent dans les sites sacrés ancestraux pour des rituels et pour faire des offrandes. Selon les fonctionnaires du parc, il s'est révélé impossible d'empêcher les Batwa d'utiliser la forêt en dépit des gardes militaires et des patrouilles régulières. Nombre d'entre eux refusent de vivre aux abords de la forêt par crainte d'être persécutés lorsqu'on peut prouver qu'ils ont chassé dans le parc.

Les Batwa sont également marginalisés en matière d'emploi. Aucun Batwa ne travaille dans le Parc national de Mgahinga et seulement deux Batwa sont employés dans celui de Bwindi. Un programme d'embauche clairement antidiscriminatoire serait utile aux Batwa, mais les fonctionnaires des parcs affirment que les Batwa ne posent pas leur candidature. Ils reconnaissent que les employés locaux non-Batwa qui travaillent dans les parcs n'aiment pas travailler avec les Batwa, à moins que ceux-ci travaillent en tant que gardes. Cependant, Mgahinga est petit et les autorités du parc n'ont plus besoin de gardes Batwa dans les patrouilles.

8 Solutions envisageables et enseignements à tirer

L'idée de créer une institution locale (le Fonds) ne s'est pas fondée sur un niveau suffisant de compréhension, d'engagement et d'avantages mutuels entre les communautés, l'administration du parc et les autres parties prenantes. On peut déduire de cette étude de cas que les questions de protection des ressources naturelles et de promotion de l'industrie du tourisme ont la priorité sur d'autres intérêts, ceux des

communautés locales en particulier. Les questions de participation, de représentation et de prises de décisions communautaires tendent à acquérir de l'importance uniquement parce qu'on a le sentiment que, si elles ne sont pas soulevées, ces questions peuvent menacer la protection des forêts et l'industrie du tourisme. Les informations réunies jusqu'ici indiquent que ce sont les intérêts de l'agence de conservation (l'UWA), des ONG de protection de l'environnement et des donateurs qui priment sur ceux des communautés en matière de gestion des forêts.

Solutions et recommandations

- des mécanismes de participation plus solides, y compris l'implication directe des peuples autochtones dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets et dans la gestion des fonds ;
- un meilleur accès à l'information dans des langues et des cadres adaptés ;
- l'application de la politique au prêt à l'ajustement structurel ;
- une politique révisée concernant les populations autochtones qui adhère au droit international, suive le principe de consentement préalable en connaissance de cause, reconnaisse et garantisse les droits coutumiers des peuples autochtones aux terres et aux ressources et fournisse des mécanismes pour la résolution des conflits.

Conclusion

Afin que la gestion du projet progresse rapidement pour ce qui est des questions centrales des terres, de l'accès aux forêts et de l'appui à l'éducation, il est essentiel que les Batwa soient consultés de façon sérieuse en ce qui concerne leur propre évaluation de la compétence du Fonds, les obstacles à la bonne pratique, les personnes en qui ils ont confiance et leur expérience avec le personnel du Fonds. La création d'un comité de représentation des Batwa constituerait la première étape évidente. En outre, le Fonds doit se pencher sur la façon d'assurer une formation sur les questions autochtones du personnel impliqué dans les projets, afin que tout le personnel prenne ces consultations au sérieux.

9 Résumé des conclusions

La conclusion à tirer de cette est que la situation des Batwa après la création des parcs nationaux n'a pas changé dans le sens où les terres et les ressources Batwa ont été expropriées par d'autres. Wily (1995) affirme que :

Un objectif majeur du projet du FEM est de procurer des avantages concrets aux communautés locales, en partie pour compenser la perte de l'accès direct aux ressources de la forêt. Étant donné que l'impact de cette perte est susceptible d'être plus fort sur la communauté Batwa sans terres, il est important d'assurer la participation des Batwa au projet, tant du point de vue de la représentation dans le processus de prises de décisions (c.-à-d., dans le comité directeur de la communauté locale et le conseil d'administration du Fonds) que des avantages.

Il faut assurer que la composante Batwa des projets progresse rapidement pour ce qui est de la distribution des terres et de la restitution de l'accès à la forêt pour les Batwa. Dans le cas contraire, le projet dans son ensemble continuera tout bonnement à aggraver la situation des Batwa, puisqu'il contribue à financer leur exclusion totale de la forêt et à creuser le fossé entre les Batwa et les autres habitants à travers le financement d'écoles, de cliniques et d'autres projets qui ne profitent pas aux Batwa en raison de la discrimination dont ils font l'objet.

En attendant, le degré d'implication des Batwa dans le processus de prises de décisions est très contestable. Contrairement aux objectifs définis dans les conditions susmentionnées, les Batwa ne sont pas représentés au conseil d'administration du Fonds et leur unique représentant siégeant au comité directeur des communautés locales n'est pas vraiment impliqué : d'une part, parce que le comité se concentre sur des projets communautaires plus larges, qui n'impliquent généralement pas les Batwa ; d'autre part, parce que les Batwa n'ont pas les compétences requises et seraient en meilleure position pour dialoguer avec le Fonds dans le contexte de leur propre comité de représentation.

Les Batwa doivent être davantage impliqués dans la composante Batwa du Fonds et dans le processus visant à assurer leur accès à la forêt à travers le travail de CARE. A moins que CARE ne soit disposé à attaquer de front le problème de la discrimination et à impliquer les Batwa de manière active, les Batwa continueront à être marginalisés et discriminés. De la même manière, le licenciement du fonctionnaire Batwa, en qui les Batwa avaient confiance, et le retard pris pour le faire revenir ou nommer un nouveau fonctionnaire Batwa (bien que l'urgence de la situation des Batwa ait été reconnue) reflètent l'échec important en matière d'implication, de consultation et de priorité accordées aux Batwa, même au sein de la composante Batwa du Fonds qui leur est consacrée.

Question foncière au sein du projet

Depuis leur expulsion des forêts en 1991, les Batwa dépendent des terres d'autrui. Ce n'est qu'en août/septembre 2000 que le processus d'achat des terres semble avoir repris, avec l'achat de 101 acres par deux responsables des projets communautaires.

Actuellement, le processus progresse rapidement grâce à un fonctionnaire Batwa chargé du suivi quotidien des affaires Batwa. Comme l'affirme un des responsables des projets communautaires : « Nous revenons nous occuper des affaires Batwa lorsque nous avons un moment de répit, puis nous retournons aux projets communautaires. » Depuis septembre 2000, certains Batwa cultivent leurs propres terres et d'autres attendent que le Fonds (le nouveau fonctionnaire Batwa) paye les terres qui ont été arpentées.

Droits sur les forêts

À la lumière de l'expulsion des Batwa avec en contre-partie un dédommagement insuffisant, inadapté, voire inexistant, et à la lumière des arrestations et de l'incarcération répétées de Batwa pour une durée de trois mois, parfois simplement pour avoir pénétré dans la forêt ou et d'autres fois pour avoir récolté du miel, ramassé du bois pour le feu et des plantes pour se nourrir, il est extrêmement préoccupant que CARE et l'UWA

n'aient pas progressé rapidement en créant des programmes d'utilisation multiple qui incluent les Batwa et se penchent sur leur utilisation et dépendance culturelles et historiques envers la forêt.

Notes

- ¹ Dans le cadre de cette étude de cas, le peuple « Twa » est appelé partout « Batwa » (sans utilisation du singulier « Mutwa »).
- ² Les directives de la CMAP, de l'UICN et du WWF, révisées en l'an 2000.
- ³ Fondée sur l'histoire orale et sur des documents historiques.
- ⁴ Dans le cadre de cette étude de cas, par souci de commodité, les peuples « Tutsi » et « Hutu » sont appelés respectivement « Batutsi » et « Bahutu », (sans utilisation du singulier « Matutsi » ou « Mahutu »).
- ⁵ Les Batwa sont désormais au LCSC – 2003 – Éditeur.

Acronymes

ADRA	<i>Uganda Adventist Development and Relief Agency International</i> (agence adventiste d'aide et de développement)
BINP	<i>Bwindi Impenetrable National Park</i> (Parc national impénétrable de Bwindi)
CARE-DTC	<i>CARE – Development Through Conservation</i> (CARE-Développement par la conservation)
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
IGCP	<i>International Gorilla Conservation Project</i> (Projet international de conservation des gorilles)
IPDP	<i>Indigenous Peoples Development Plan</i> (Plan de développement des populations indigènes)
ITFC	<i>Institute for Tropical Forest Conservation</i> (Institut pour la conservation des forêts tropicales)
LCSC	<i>Local Community Steering Committee</i> (Comité directeur des communautés locales)
MBIFCT	<i>Mgahinga and Bwindi Impenetrable Forest Conservation Trust</i> (Fonds de conservation des forêts impénétrables de Mgahinga et Bwindi)
MGNP	<i>Mgahinga Gorilla National Park</i> (Parc national des gorilles de Mgahinga)
TMB	<i>Trust Management Board</i> (Conseil d'administration du Fonds)
UNP	<i>Uganda National Parks</i> (Parcs nationaux d'Ouganda)
UWA	<i>Uganda Wild life Authority</i> (Autorités ougandaises pour la faune et la flore)
USAID	<i>United States Agency for International Development</i> (Agence des Etats-Unis pour le développement international)
WWF	Fonds mondial pour la nature

Références bibliographiques

- Cunningham, A. 1996. *People, parks and plant use: Recommendations for multiple use zones and development alternatives around Bwindi Impenetrable National Park, Uganda*, UNESCO, Paris.
- Davies, Shelton H et Lars T Soeftestad. Juin 1995. « Participation and Indigenous Peoples », *Social Development Papers*: 9, Banque mondiale, Washington.
- Global Environment Facility. Novembre 1995. *GEF Project Status Report*.
- Kabananukye, Kabann et Liz Wily. Février 1996. *Report on a study of Abayanda (Batwa) Pygmies of Southwest Uganda* pour le Mgahinga and Bwindi Impenetrable Forest Trust.
- Kamugisha-Ruhombe J. Juillet 1999. *Towards increased involvement and participation of Batwa/Abayanda Communities in Conservation: Proceedings of workshops and proposals for field interventions*, Mgahinga and Bwindi Impenetrable Forest Trust.
- Kenrick, Justin et Penninah Zaninka. 2000. *Report on World Bank Policy on Indigenous Peoples and the conservation of the Bwindi and Mgahinga National Parks*.
- Lewis, Jerome. Janvier 2000. *The Batwa Pygmies of the Great Lakes Region: The Problem of Discrimination*, Minority Rights Group, Londres.
- Luling, Virginia et Justin Kenrick. 1998. *Forest Foragers of Tropical Africa. A Dossier on the Present Condition of the 'Pygmy' peoples*, Survival International, Londres.
- Mateke, P. 1970. « *The struggle for dominance in Bufumbira 1830-1920* », *Uganda Journal*, Vol. 34, No. 1.
- Republic of Uganda. 1995. *Constitution of the Republic of Uganda*, Kampala.
- Uganda National Parks. Septembre 1993. *Bwindi Impenetrable National Park Management Plan 1993–1997*.
- Uganda National Parks. 1996. *Mgahinga Gorilla National Park Management Plan 1996–2000*.
- Wild, R G et J Mutebi. 1996. *Conservation through community use of plant resources: establishing collaborative management at Bwindi Impenetrable and Mgahinga Gorilla National Parks, Uganda*, UNESCO, Paris.
- Wily, Liz. 1995. *First Interim Report and proposed plan of study for study of Batwa Pygmies in Kabale, Kisoro and Rukungiri Districts*, MBIFCT.
- World Bank. Janvier 1995. *Uganda: Bwindi Impenetrable National Park and Mgahinga Gorilla National Park Conservation*, Global Environment Facility: Project Document 12430 – UG, Global Environment Coordination Division, World Bank, Washington.
- World Bank. Septembre 1991. *Indigenous Peoples. Operational Manual OD 4.20*, World Bank, Washington.

Discussion des études de cas

Ces trois études de cas ont été présentées et discutées au cours de la même séance de la conférence afin de pouvoir bénéficier de divers points de vue.

Commentaires des orateurs et des représentants des communautés sur les études de cas

Tanzanie

William Ole Seki remarqua que depuis que cette étude de cas avait été écrite, la menace d'expulsion était devenue beaucoup plus sérieuse.

Isaya Naini, responsable de projet du CORDS (Community Research and Development Services) en Tanzanie, montra une coupure de journal concernant la menace par les Massaï d'intenter un procès au gouvernement pour une violation de la loi de 1959 les autorisant à vivre dans cette région. Il demanda aux participants de proposer une stratégie pour les aider dans l'immédiat.

Ouganda

Penninah Zaninka fit les commentaires suivants, en complément de son étude de cas :

a En ce qui concerne l'éducation, il n'y a qu'un seul enfant Batwa qui fréquente une école secondaire. Cependant, encore de nos jours, la faim et l'absentéisme à l'école sont liés et le manque d'éducation a à son tour des répercussions sur l'accès à l'emploi. Le travail dans la fonction publique est par conséquent inaccessible, mais les emplois de gardes ou de guides devraient être possible et pourraient garantir une source de revenus, d'autant plus que les Batwa ont vécu dans la forêt avec les animaux depuis des temps immémoriaux ;

b la représentation électorale est difficile car la communauté compte trop peu de membres ;

c étant donné que l'accès à la forêt leur est interdit, ils ne peuvent plus disposer des sources d'approvisionnement traditionnelles suivantes :

- du bois à brûler pour faire la cuisine,
- des plantes médicinales,
- des matières premières pour fabriquer des outils,
- des moyens pour pratiquer leurs religions.

John Rwubaka, président Batwa de l'UOBDU, remarqua : « Lorsque mon père est mort, j'ai hérité de la terre qui avait été confiée à mes parents par des rois, mais aujourd'hui les autorités tentent de m'expulser. » Il mentionna également un homme Batwa qui avait été assassiné alors qu'il ramassait du bois à brûler dans la forêt.

Ephraim Gakoti de l'UOBDU raconta sa propre expérience : « J'ai grandi dans la forêt ; je récoltais des patates sauvages et des ignames lorsque l'on nous annonça que l'on devait quitter les lieux, partir et vivre à la frontière du pays. C'est là que nous sommes restés. Nous n'avons jamais

reçu de dédommagements. Nous avons peur qu'ils nous assassinent. Aujourd'hui nous travaillons pour le compte des autres, nous sommes devenus des domestiques, en fait, et on nous a oubliés ... Nous avons l'habitude de chasser et de recueillir le miel, de cueillir des plantes médicinales et de faire notre propre bière mais aujourd'hui nous ne pouvons plus le faire, et nos enfants sont en train de mourir. » Il se déclara inquiet de la situation actuelle de son peuple, « Nous vivons comme des animaux, mais les animaux, eux, au moins on les protège. Personne ne nous protège. Nous allons bientôt mourir et disparaître ; ces logements dans lesquelles nous vivons maintenant ne sont pas habitables ; un être humain a besoin d'un bon abri et nous, nous n'avons même pas ça. Il y a tellement de choses dont nous avons besoin. Je me sens si triste que je ne trouve même pas mes mots. »

Musabyi Allen de l'UOBDU mentionna le fait que les organisations administrant les forêts leur donnaient des subventions inégales et qu'il n'y avait pas assez d'uniformes pour les enfants allant à l'école.

Le président de la session, Marcus Colchester, signala que l'on avait beaucoup parlé des problèmes, mais quelles étaient les solutions ? Il demanda si les participants avaient tenté de trouver des solutions en dialoguant avec les administrateurs des parcs et la Banque mondiale.

En réponse, un représentant de l'ORTPN (Office Rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux) attira l'attention sur une nouvelle mesure appliquée par les gardes autorisant l'entrée dans les parcs. Il se demandait si on empêchait activement les Batwa d'entrer ou bien s'ils n'étaient pas au courant de cette nouvelle mesure ?

John Rwubaka expliqua comment « L'année dernière nous avons créé notre propre organisation, l'UOBDU, et nous avons établi notre siège à Kisoro. Nous avons donc maintenant un endroit où nous réunir et échanger des idées. Le FPP nous a aidé à envoyer un délégué à Washington afin de rencontrer des responsables et de les informer de notre situation. Lorsque nous sommes revenus de Washington, le Fonds a commencé à acheter des terres pour nous les donner. Ainsi aujourd'hui certains possèdent des terres, mais pas tous ».

John Rubaramira, responsable de projet Batwa du MBIFCT (Mgahinga & Bwindi Impenetrable Forest Conservation Trust) indiqua les efforts accomplis depuis que le Fonds avait été établi en 1995. Il y avait cinq objectifs, notamment d'acheter 226 acres dans deux districts aux Batwa, de façon à ce que chaque ménage puisse avoir des terres. Jusqu'à présent, 147 ménages avaient acquis des terres de cette façon. En ce qui concernait l'éducation, le Fonds aidait 501 enfants Batwa fréquentant l'école primaire, et un jeune espérait aller à l'université. Tous ceux qui avaient acheté des terres pouvaient bénéficier de stages de formation professionnelle et de formation agricole.

Il confirma que le Fonds avait collaboré avec CARE en vue de déterminer la façon dont les Batwa pourraient bénéficier du développement par le biais de la conservation de la nature. Ainsi, par exemple, on pourrait autoriser les communautés vivant autour des parcs à pénétrer de façon continue dans la forêt pour ramasser des produits fruitiers ; un autre objectif était de leur procurer des installations sanitaires. Le Fonds était sensible à la situation difficile dans laquelle se trouvaient les Batwa.

Discussion du panel

Membres :	Nicolette Raats	– Ecologiste sociale principale des Parcs nationaux d’Afrique du Sud : Kgalagadi Transfrontier Park
	Joram Useb	– Assistant du coordinateur du WIMSA (Working Group of Indigenous Minorities in Southern Africa)
	Albert Kwokwo Barume	– Avocat spécialisé dans le domaine des droits de l’homme

Nicolette Raats signala qu’elle aurait aimé que le point de vue des conservateurs soit également présenté au cours de cette conférence car un certain nombre de problèmes liés à la conservation de la nature n’avaient pas été documentés. Elle estimait que la conservation ne devrait pas être considérée « comme une réserve de terres pour les peuples » ; il était important selon elle d’identifier clairement les objectifs souhaités, car on ne faisait pas toujours le lien entre les terres et la culture et qu’il fallait en tenir compte. Elle était d’accord sur le fait que toutes les parties devraient continuellement participer aux négociations et se montrait optimiste en ce qui concerne la recherche de solutions viables.

Elle remarqua qu’ « Il faut prendre en compte l’expansion démographique en Afrique. Les problèmes au niveau local peuvent être résolus localement, mais des solutions globales doivent être trouvées pour les problèmes à plus grande échelle. »

Joram |Useb approuva la remarque précédente selon laquelle il était inutile de discuter des problèmes, mais important « de chercher des moyens de s’attaquer à ces problèmes afin de trouver des solutions, car certaines promesses intéressantes n’étaient jamais tenues. »

L’étude de cas de la Tanzanie avait permis d’identifier des points forts et des points faibles :

- Points forts : le NCAA (*Ngorongoro Conservation Area Authority*) et le *Pastoralists Council*. Il recommanda de faire du PC un organisme indépendant où plus de parties concernées seraient impliquées et d’encourager le NCAA à recréer son propre conseil en lui donnant plus de pouvoirs.
- Points faibles : les capacités d’organisation étaient faibles et par conséquent dangereuses. Les compétences techniques et la gestion financière devaient être améliorées. Cet aspect pourrait être pris en charge par un organisme indépendant du NCAA car la communauté les considère comme des employés du gouvernement. Il pourrait s’avérer utile de former des leaders dans ce domaine.

Il cita l’exemple du Nyae Nyae en Namibie, où toutes les parties prenantes avaient été impliquées et étaient représentées au conseil d’administration de la communauté (du gouvernement aux organisations de base), ce qui avait un impact sur les mesures prises. Il souligna en outre que la terminologie utilisée dans les politiques relatives au parc et à la communauté devait également être traduite dans la langue locale.

Albert Kwokwo Barume recommanda de rechercher des thèmes communs et des différences. Il identifia quatre caractéristiques communes principales :

- 1 « Ces études de cas concernent toutes des populations issues du premier peuple expulsées de leurs terres par force. Ces populations sont les propriétaires des terres, et leur droit est fondé sur une occupation depuis des temps immémoriaux. » Ils occupaient ces territoires bien avant que les Etats africains soient constitués.
- 2 « Ces trois gouvernements essaient d'assimiler les peuples autochtones, de décider par le biais des lois ce qui est bon pour eux : lois forestières, lois agraires ... Dans les trois cas aucune consultation n'a eu lieu. »
- 3 « Dans les trois cas, ils revendiquent des droits collectifs sur les terres ; ce sont des droits différents de ceux qu'offrent les gouvernements. Les droits des simples citoyens ne les protègent pas suffisamment. »
- 4 « Enfin, dans les trois cas, des acteurs internationaux puissants agissent dans les coulisses mais personne n'en parle (par exemple, la Banque mondiale) ... Il faut prendre conscience du fait que la misère effroyable de ces êtres humains est causée par ces organisations qui envoient des millions de dollars. Ces acteurs puissants agissent en toute impunité et sans assumer aucune responsabilité. »

Il existe des différences dans la manière dont ils abordent les mêmes problèmes :

- a Les Kenyans ont adopté une approche juridique ;
- b les Tanzaniens n'ont pas encore décidé s'il fallait avoir recours aux tribunaux mais essayent de renforcer tout d'abord la communauté en créant leurs propres institutions locales ;
- c les Batwa, en raison de différences au niveau des langues parlées, du degré d'alphabétisation, et du pouvoir d'achat, ont choisi de demander le soutien d'organisations de lutte internationales pour les aider à défendre leurs droits.

Discussion des participants

La discussion qui suivit porta sur les trois thèmes suivants :

- 1 La nécessité d'une analyse objective
- 2 La question de la conservation de la nature
- 3 Les expériences personnelles des communautés

1 Nécessité d'une analyse objective

Innocent Munyarugero, un représentant de la communauté twa du Rwanda, demanda que l'on établisse des comptes-rendus concertés sur les situations évoquées, car différentes personnes semblaient interpréter les mêmes événements de façon différente : là où certains voyaient des problèmes, d'autres affirmaient que ces problèmes avaient été résolus. Il n'avait pas rencontré de telles inconsistances à Bweyeye et il exhorta les participants à trouver des solutions que tout le monde approuvait.

Jackson Mutebi, directeur de projet de CARE en Ouganda : *Development through Conservation Project*, ajouta trois points précis :

- a « Je voudrais rappeler à l'assistance que nous devons travailler dans un contexte réaliste. En Ouganda il y a d'autres communautés qui demandent des droits similaires sur les forêts ... Nous ne pouvons pas nous attaquer aux problèmes des peuples autochtones sans nous préoccuper du reste ; d'autres communautés ont également des revendications. Nous devons faire face à un problème beaucoup plus global. »
- b « Les communautés ne sont pas homogènes ; au sein des Batwa, il y a des individus qui espèrent différentes choses, etc. Existence-ils des initiatives qui visent réellement certains des besoins de ces gens ? »
- c « D'après ce que j'ai entendu ici, je vous conseillerais de ne pas chercher la confrontation, de ne pas insister sur ce qui nous sépare. Nous devrions également prendre note des groupes qui soutiennent les peuples autochtones. »

Penninah Zaninka, pour répondre au premier point de Jackson Mutebi, admit que les Batwa devaient confronter les mêmes difficultés que d'autres peuples mais en partie seulement. Elle expliqua que plusieurs groupes vivaient dans cette région : « Ce sont les Batwa qui vivaient dans la forêt, les autres viennent d'autres endroits ... On a empêché les potiers d'exercer leur activité, transformé les marécages en terres agricoles, etc. et on leur a enlevé leurs moyens de subsistance. Ces gens n'ont pas à résoudre les mêmes problèmes que les Batwa et les leurs ne sont pas aussi graves. »

Ezekiel Kesendany, directeur exécutif de l'ODECECO (*Ogiek Development, Culture & Environment Conservation*), ajouta que le ministère des forêts avait assuré le financement de la réinstallation au sud-ouest du Mau par le biais de la Banque mondiale. « On a dit aux gens qu'ils pouvaient s'installer là ; d'autres ont été amenés dans cette région afin qu'ils puissent bénéficier de ce projet. Les personnes extérieures qui désirent apporter une aide ne comprendront pas forcément la nature des problèmes – les squatters sont partout – certaines personnes sont originaires de cette région, mais d'autres sont des spéculateurs ou encore possèdent des maisons ailleurs. »

2 Commentaires sur la question de la conservation de la nature

William Olenasha, co-facilitateur de Ngorongoro, estima que l'on devait faire une distinction claire entre les rôles des zones de conservation de la nature et des zones occupées par les communautés car elles ne peuvent coïncider sans que cela pose des problèmes.

Eleanor McGregor, agent du développement du SASI (*South African San Institute*) reconnut que déplacer une communauté crée beaucoup de difficultés pour lesquelles les administrations des parcs concernés peuvent être tenues pour responsables. « Nous devons nous adresser à elles pour résoudre ces difficultés et leur dire : "essayons de faire des concessions des deux côtés". Nous devons leur demander de nous aider à résoudre nos problèmes. »

Jean Bourgeais, principal conseiller technique du projet Gamba/Gabon, du CARPO (*WWF Central Africa Regional Program Office*), demanda aux participants d'essayer d'ores et déjà de trouver des solutions aux problèmes : « Je viens de créer un parc. J'ai besoin d'un système pour

trouver des solutions aux nombreuses difficultés qui ont été évoquées ... Toute prise de décision crée des conflits et dans certaines aires protégées, l'utilisation des revenus est loin d'être parfaite, mais maintenant la communication entre les organisations de conservation est bonne, bien que ce ne soit pas le cas entre ces organisations et les peuples autochtones. Si je pouvais trouver les solutions dont j'ai besoin, ce serait un résultat positif pour cette réunion. »

3 Expériences personnelles des communautés

Benjamin Mugabuku Meye, chef du volet sensibilisation du Parc national des volcans, précisa que l'étude de cas de l'Ouganda avait montré que se procurer du bois à brûler n'était plus un gros problème pour ceux qui possédaient des terres. Cependant, il avait noté que les livres scolaires et les uniformes fournis par les organisations étaient parfois donnés à ceux qui n'y avaient pas droit et il demanda si cette activité ne pouvait pas être mieux organisée.

Kalimba Zephyrin, directeur de la CAURWA, commenta un point qui avait été mentionné auparavant : « Le problème qui n'a pas été résolu est celui du rôle des peuples autochtones dans la gestion de ces difficultés. Il est malheureux que quand la Banque mondiale donne de l'argent qui est placé dans un fonds, les Batwa ne soient pas au courant de ce fonds ou de ses activités. Ils n'ont pas accès à l'information et ceux qui gèrent le fonds n'en sont pas responsables devant les peuples autochtones. Ceux-ci devraient participer à ces activités. Il existe un proverbe au Rwanda qui dit : "au royaume des aveugles les borgnes sont rois". »

« J'ai visité les régions dont il est question dans l'étude de cas de la Tanzanie ; j'ai rendu visite aux Hadza qui, comme les Batwa, vivent de la chasse et de la cueillette. Mais le gouvernement ignore leur existence. Les Massaï, eux, sont devenus célèbres, et pourtant même leur propre gouvernement ne les connaît pas. Ils rencontrent encore des difficultés parce que les agriculteurs et les pasteurs empiètent sur leur territoire. Ils sont pauvres, sans éducation et sans logement. Les ONG chargées de la protection de l'environnement devraient créer un fonds pour ces petites communautés qui ont été oubliés, faute de quoi elles risquent de disparaître.

Il s'interrogea ensuite sur la pratique qui consiste à faire payer la visite des parcs, en particulier pour les habitants du pays, qui n'en ont pas les moyens. Comme alternative, il suggéra que les revenus générés par les parcs soient partagés entre les ressortissants du pays, de façon à ce que tout le monde puisse en bénéficier.

Juvenal Sebishwi de l'APB (Association pour la promotion Batwa) approuva : « Les ressources naturelles appartiennent à tout le monde, et devraient être accessibles à tous. Ici, il y a du coltan. S'il y en a dans votre territoire, on vous demande de partir en échange d'un dédommagement. Mais un Mutwa est expulsé sans aucun dédommagement. Il faudrait respecter les règles. Les peuples autochtones ne font que revendiquer leurs droits fondamentaux. Ils ne cherchent pas à perturber la situation des autres ; nous voulons uniquement que l'on nous rende nos droits ... Notre communauté compte de moins en moins de membres – ils sont en train de mourir – n'oublions pas la raison pour laquelle nous sommes là. »

Lorsqu'on demanda à Ezekiel Kesendany quelle était la situation au Kenya (si les interactions entre les Massaï et les Ogiek avaient eu ou non des répercussions négatives), celui-ci répondit que les Massaï étaient des pasteurs autochtones et que les Ogiek étaient des chasseurs-cueilleurs et que donc il n'y avait pas de conflit entre eux.

Crispin Mutimanwa Lusanbya, représentant d'une communauté de la RDC, donna un autre exemple de l'impact sur les problèmes de santé : « Nous avons perdu nos compétences traditionnelles de guérisseurs parce qu'on nous a chassés de la forêt. Auparavant, nos sages-femmes pouvaient se procurer des plantes dans la forêt et les césariennes n'étaient pas nécessaires. Mais aujourd'hui nous sommes consternés : les gens attrapent la malaria et nous ne pouvons rien faire pour les soigner. Cette activité était auparavant une source de revenus. Voilà ce que nous demandons : permettez-nous de nous procurer ces plantes, etc., et nous pourrions alors venir en aide à ceux qui en ont besoin. »

Clôture de la séance.